



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière,
le 15 septembre 2017

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale¹.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale¹.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social².

¹ Conformément à l'article 30 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-treizième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida.
11. Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.
12. Amélioration de la sécurité routière mondiale
13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes³.
15. Culture de paix.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

29. Rapport du Conseil de sécurité.
30. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
31. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique.
32. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
33. Les diamants, facteur de conflits.
34. Prévention des conflits armés :
 - a) Prévention des conflits armés;
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits.
35. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
36. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.
37. La situation au Moyen-Orient.
38. Question de Palestine.
39. La situation en Afghanistan.
40. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

² L'Assemblée générale a pris note de la précision suivante relative à l'application de la résolution [58/316](#) : les parties concernées du chapitre I du rapport du Conseil économique et social seront examinées par les grandes commissions intéressées, au titre de points figurant déjà à leur ordre du jour, pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer en séance plénière.

³ Par sa résolution [57/270](#) B, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment en faisant participer le Président du Conseil à ses débats. Par sa résolution [60/265](#), l'Assemblée a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

41. Question de l'île comorienne de Mayotte⁴.
42. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
43. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement⁵.
44. Question de Chypre⁶.
45. Agression armée contre la République démocratique du Congo⁶.
46. Question des îles Falkland (Malvinas)⁶.
47. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti⁶.
48. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales⁶.
49. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït⁶.
65. Consolidation et pérennisation de la paix.

C. Développement de l'Afrique

66. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

67. Rapport du Conseil des droits de l'homme⁷.
70. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée⁸.

⁴ À sa 2^e séance, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour, étant entendu qu'elle ne l'examinerait pas jusqu'à nouvel ordre.

⁵ Conformément à la décision 60/508, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

⁶ Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

⁷ Par sa résolution 65/281, l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer cette question à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant également entendu que le Président du Conseil présenterait le rapport du Conseil, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagerait avec lui, lorsqu'il lui présenterait ce rapport, un dialogue participatif.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

73. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - b) Assistance au peuple palestinien;
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

F. Promotion de la justice et du droit international

74. Rapport de la Cour internationale de Justice.
75. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
76. Rapport de la Cour pénale internationale.
77. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes.
88. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965.

G. Désarmement

89. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique⁹.

⁸ Par sa résolution 71/181, l'Assemblée générale a décidé de continuer à organiser des réunions commémoratives annuelles à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

⁹ L'Assemblée générale a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui devait être directement examiné en séance plénière au titre du point 89 de l'ordre du jour, traitaient de la question correspondant au point 99 (« Désarmement général et complet ») et a décidé que les paragraphes pertinents du rapport seraient portés à l'attention de la Première Commission lors de son examen du point 99 de l'ordre du jour.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

107. Prévention du crime et justice pénale¹⁰.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation¹¹.

111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.

113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
- b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;
- c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.

114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :

- a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination;
- b) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
- c) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;
- d) Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme.

115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹² :

- f) Nomination de membres du Comité des conférences;
- g) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables;
- h) Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme;
- i) Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.

¹⁰ Par sa résolution 71/287, l'Assemblée générale a décidé que sa réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes se tiendrait les mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2017.

¹¹ En application de sa résolution 51/241 et comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général présentera brièvement son rapport annuel à l'Assemblée générale, au titre de la première question examinée dans la matinée du mardi 19 septembre 2017, avant l'ouverture du débat général.

¹² Pour les alinéas a) à e), voir la liste des points renvoyés à la Cinquième Commission.

116. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire¹³.
118. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.
119. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.
120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁴.
122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité.
123. Renforcement du système des Nations Unies.
124. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.
125. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.
126. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire.
127. Santé mondiale et politique étrangère.
128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
129. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
130. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient.
131. Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro.
132. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.
137. Planification des programmes¹⁵.

¹³ Par sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

¹⁴ En application de ses résolutions 58/316, 59/313 et 71/323, et afin de faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour à toutes les grandes commissions pour qu'elles passent en revue leurs méthodes de travail et examinent et adoptent leurs programmes de travail provisoires respectifs.

¹⁵ En application de sa résolution 71/6, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné de nouveau qu'elle-même, réunie en séance plénière, et ses grandes commissions étaient appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2016/6), l'Assemblée a décidé de renvoyer ce point à toutes les grandes commissions et de l'examiner en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

52. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace :
- b) Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

G. Désarmement

90. Réduction des budgets militaires :
- a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
91. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
92. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
93. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement.
94. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale.
95. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
96. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.
97. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
- a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
 - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier.
98. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
99. Désarmement général et complet⁹ :
- a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
 - b) Désarmement nucléaire;
 - c) Notification des essais nucléaires;
 - d) Relation entre le désarmement et le développement;
 - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - f) Désarmement régional;

- g) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- i) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- j) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
- l) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- m) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- n) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
- o) Réduction du danger nucléaire;
- p) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
- q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- s) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- t) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
- u) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
- v) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
- w) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010;
- x) Traité sur le commerce des armes;
- y) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok);
- z) Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires;
- aa) Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement;

- bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;
 - cc) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013;
 - dd) Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés;
 - ee) Conséquences humanitaires des armes nucléaires;
 - ff) Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires;
 - gg) Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires;
 - hh) Application de la Convention sur les armes à sous-munitions;
 - ii) Vérification du désarmement nucléaire.
100. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.
101. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
102. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
103. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
104. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
105. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
106. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

I. Questions d'organisation, questions administratives| et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁴.

137. Planification des programmes¹⁵.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

50. Assistance à la lutte antimines.

51. Effets des rayonnements ionisants.

52. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace :

a) Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace;

b) Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

53. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

54. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

55. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.

56. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales.

57. Questions relatives à l'information.

58. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

59. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.

60. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

61. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation.

62. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁴.

137. Planification des programmes¹⁵.

Deuxième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.

17. Questions de politique macroéconomique :

- a) Commerce international et développement;
- b) Système financier international et développement;
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;
- d) Produits de base;
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable;
- f) Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable.

18. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.

19. Développement durable :

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- c) Réduction des risques de catastrophe;
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

- f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) L'éducation au service du développement durable;
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable;
 - j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.
20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
21. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance;
 - b) Science, technologie et innovation au service du développement;
 - c) Culture et développement durable;
 - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.
22. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Mise en valeur des ressources humaines.
24. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
25. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
26. Vers des partenariats mondiaux.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

63. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁴.

137. Planification des programmes¹⁵.

Troisième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

27. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

28. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

64. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

D. Promotion des droits de l'homme

67. Rapport du Conseil des droits de l'homme⁷.

68. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

69. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones;
- b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

70. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée⁸ :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
71. Droit des peuples à l'autodétermination.
72. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

107. Prévention du crime et justice pénale¹⁰.
108. Contrôle international des drogues.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁴.
137. Planification des programmes¹⁵.

Cinquième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹⁶ :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;

¹⁶ Pour les alinéas f) à i), voir la liste des points examinés en séance plénière.

- c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Vice-Président de la Commission.
 - e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.
121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁴.
133. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - c) Centre du commerce international;
 - d) Université des Nations Unies;
 - e) Plan-cadre d'équipement;
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - g) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - m) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);
 - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux;

- u) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
- 134. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
- 135. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.
- 136. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 137. Planification des programmes¹⁵.
- 138. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
- 139. Plan des conférences.
- 140. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
- 141. Gestion des ressources humaines.
- 142. Corps commun d'inspection.
- 143. Régime commun des Nations Unies.
- 144. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique.
- 145. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
- 146. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁷.
- 147. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
- 148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
- 149. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 150. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.
- 151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.
- 152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
- 153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
- 154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.
- 155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.

¹⁷ Par sa résolution 71/266, l'Assemblée générale a invité la Sixième Commission à examiner les aspects juridiques du rapport que présenterait le Secrétaire général, sans préjudice des prérogatives de la Cinquième Commission, grande commission chargée des questions administratives et budgétaires. Sur cette base, l'Assemblée a décidé de renvoyer cette question à ces deux commissions.

156. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
157. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
158. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
159. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.
160. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
161. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.
162. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
163. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
164. Financement des activités découlant de la résolution [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité.
165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Sixième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

F. Promotion de la justice et du droit international

78. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.
79. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquantième session.
80. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
81. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-neuvième session.
82. Expulsion des étrangers.
83. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
84. L'état de droit aux niveaux national et international.
85. Portée et application du principe de compétence universelle.
86. Effets des conflits armés sur les traités.
87. Responsabilité des organisations internationales.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

109. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹⁴.

137. Planification des programmes¹⁵.

146. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁷.

166. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.

167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique.

168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne.

169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties.

170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Réseau international sur le bambou et le rotin.

171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3.

172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

173. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

174. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial.